



Testez la présence de radon dans votre habitation !

Comme chaque année, la Province de Hainaut, via Hainaut Vigilance Sanitaire, organise une campagne de détection du radon. Organisée du 1^{er} octobre au 31 décembre, cette campagne est menée conjointement avec les autres Provinces wallonnes, la Région Bruxelloise et l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire.



Pourquoi doser le radon dans votre habitation ?

Gaz radioactif présent naturellement dans le sous-sol, le radon peut s'infiltrer et s'accumuler dans les habitations. **Son inhalation peut provoquer le cancer du poumon** : c'est la deuxième cause connue de cancer pulmonaire après le tabac !

Sa présence est indétectable sans un appareillage spécifique : il n'a pas d'odeur, pas de signe particulier et ne provoque pas de symptôme. C'est la raison pour laquelle Hainaut Vigilance Sanitaire conseille fortement les citoyens de réaliser une détection préventive. La mesure préventive du radon concerne tous les citoyens et surtout ceux qui habitent au niveau d'un rez-de-chaussée ou d'un sous-sol : le radon n'est généralement pas en concentration importante dans les étages.



La présence de radon n'est pas une fatalité !

On peut généralement l'éliminer en améliorant le renouvellement d'air de la maison et parfois en colmatant les voies d'entrées (fissures, passage de tuyau de chauffage,...). Dans les zones riches en radon, on peut aussi prévenir le risque d'exposition en plaçant une membrane spécifique avant la construction grâce à une membrane pare-radon.



Il vous est possible de **commander un détecteur** et de trouver des informations précises sur le radon en consultant le site www.actionradon.be ou en téléphonant au 065/403.610. Le service coûte 20 euros. Il comprend le coût du détecteur, son analyse mais aussi une expertise à votre domicile lorsque le résultat de la mesure est élevé (supérieur à 600 Bq/m³).



Contact médias :

Marc ROGER, Responsable Hygiène et Salubrité du Bâtiment
Hainaut Vigilance Sanitaire - Boulevard Saintelette 55 à 7000 Mons
065/403.652 ou 0478/75.84.88
marc.roger@hainaut.be

N.B. : le détecteur mesure 5 cm de haut et peut être envoyé par la poste.